



Brian Innes, président, Alliance canadienne du commerce agroalimentaire (ACCA)

Présentation devant le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes

concernant son étude sur le commerce bilatéral et trilatéral en Amérique du Nord

11 mai 2017

- À titre de président de l'Alliance canadienne du commerce agroalimentaire, je me réjouis d'être ici pour commenter votre étude sur le commerce en Amérique du Nord entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.
- J'aimerais d'abord vous expliquer brièvement en quoi consiste l'ACCA ainsi que ce qui a permis aux exportations agroalimentaires de croître en raison d'un meilleur accès aux marchés dans le cadre de l'ALENA. Il existe encore d'immenses possibilités de croissance additionnelle pour le secteur agroalimentaire et j'aimerais conclure ma présentation en soulignant comment l'amélioration de l'ALENA pourrait stimuler encore davantage cette croissance.
- L'ACCA est un regroupement d'organisations qui recherchent toutes un environnement commercial international plus ouvert et plus équitable pour les exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes. Nos membres représentent les producteurs, les transformateurs et les exportateurs de bovins, de porcs, de viande, de grains, de céréales, de légumineuses, de soya, de canola, de même que les industries du malt et du sucre.
- Plus de 80 pour cent des exportations agricoles et agroalimentaires canadiennes proviennent de l'ensemble des membres de l'ACCA, ce qui représente plus de 55 milliards de dollars en exportations annuelles et des centaines de milliers d'emplois dans les diverses collectivités du pays.
- L'accès concurrentiel aux marchés internationaux est crucial pour notre secteur, puisque 90 % des producteurs agricoles dépendent des marchés mondiaux pour gagner leur vie.

- Le libre-échange et le commerce équitable introduits par l'ALENA ont considérablement contribué à la prospérité de l'agriculture canadienne et même de l'agriculture dans toute l'Amérique du Nord.
- Au cours des 25 années et plus de l'ALENA et de l'entente commerciale entre le Canada et les États-Unis, les exportations agroalimentaires canadiennes ont plus que quintuplé, passant de moins de 10 milliards \$ en 1988 à 56 milliards \$ en 2016. La valeur des exportations agroalimentaires destinées aux États-Unis et au Mexique réunis a atteint plus de 31 milliards de dollars l'an dernier, soit un peu plus que la moitié du total canadien.
- Par ailleurs, étant donné que le commerce n'est pas à sens unique, ces ententes ont également été profitables pour les États-Unis et le Mexique. En fait, les importations agroalimentaires canadiennes en provenance des États-Unis ont été multipliées par plus de six. D'autre part, nos importations agroalimentaires provenant du Mexique ont été multipliées par plus de dix depuis que l'ALENA est en vigueur.
- L'ALENA a favorisé une meilleure coordination des chaînes d'approvisionnement couvrant les trois pays. Nous tirons mieux parti de nos forces et nous sommes davantage concurrentiels. Nous exportons, par exemple, des porcelets vivants aux États-Unis où ils sont engraisés avec du maïs et du soya cultivés localement. De la viande fraîche est ensuite importée au Canada et au Mexique pour y être transformée et se retrouver chez les consommateurs d'Amérique du Nord ou du reste du monde.
- Il est évident que l'ALENA a été un succès.
- La priorité du gouvernement canadien doit être de maintenir ce succès en conservant l'accès libre et équitable dont nous disposons actuellement. Cela signifie un accès exempt de tarifs et de taxes frontalières ainsi que de barrières et de règlements protectionnistes non tarifaires.
- Tout cela ne veut pas dire cependant que l'ALENA ne peut pas être amélioré. Nous avons identifié plusieurs domaines qui pourraient faire l'objet d'une croissance accrue dans notre secteur.
- En voici quelques exemples :

- **Pour tous les produits agroalimentaires**, un meilleur alignement réglementaire pour les produits de santé végétale et animale permettrait d'obtenir un accès égal à ces produits et d'éliminer les barrières commerciales qui y sont associées. Cet alignement permettrait une collaboration plus étroite relativement à l'approbation des produits, des limites maximales de résidus, des nouvelles techniques de sélection des plantes et des politiques qui permettent une faible présence des cultures issues de la biotechnologie.
- **Dans le cas des viandes**, même si le Canada et les États-Unis estiment mutuellement que leurs systèmes sont équivalents, les exportations de viande canadienne aux États-Unis font encore face à des barrières plus importantes aux frontières que les exportations de viande américaines entrant au Canada. Par exemple, après avoir passé la douane américaine, les exportations de viande canadiennes doivent subir une seconde inspection. En outre, les États-Unis ne reconnaissent pas encore l'équivalence des normes relatives aux catégories canadiennes pour le bœuf.
- **Dans le cas du sucre**, comme le comité a pu l'entendre, les États-Unis protègent beaucoup ce secteur. Le Canada possède un avantage concurrentiel pour l'utilisation du sucre comme ingrédient dans la transformation des aliments. Mais le protectionnisme américain a nui à nos débouchés d'exportation. En fait, les contingents américains d'importation ont drainé hors du Canada la transformation des produits contenant du sucre.
- **Dans le cas du canola**, même si l'industrie est concurrentielle à l'échelle mondiale des deux côtés de la frontière, les produits surtransformés comme la margarine et la graisse alimentaire ne peuvent pas traverser la frontière sans qu'on y applique des tarifs. Il faut remédier à cette situation.
- **Dans le cas du blé et de l'orge**, des changements importants apportés au système canadien au cours des dix dernières années ont en gros répondu aux préoccupations américaines de longue date relativement au commerce transfrontalier. Bien que de nombreux dossiers aient été réglés, il subsiste des reliquats des anciens systèmes au sein de la *Loi sur les grains du Canada*.

L'industrie appuie la réintroduction d'une législation qui amenderait la *Loi sur les grains du Canada*, afin que les catégories canadiennes puissent être attribuées aux variétés de blé et d'orge homologuées au Canada, quel que soit l'endroit où elles ont été cultivées.

- En conclusion, nous ne pouvons qu'être d'accord avec les recommandations du conseil consultatif au ministre des Finances Morneau concernant le potentiel important du secteur agroalimentaire dans la croissance de l'économie canadienne. En effet, la grande majorité de cette croissance proviendra des exportations.
- Nous avons démontré de quelle manière nous pourrions augmenter nos exportations en bénéficiant d'un accès concurrentiel aux marchés internationaux. Le maintien du commerce libre et équitable que nous offre actuellement l'ALENA, l'amélioration de cet accord où cela est possible et la mise en œuvre d'ententes de libre-échange avec des pays de l'Asie-Pacifique comme le Japon et la Chine nous aideront à atteindre notre objectif fixé dans le budget 2017, soit des exportations de 75 milliards de dollars.
- N'hésitez pas à me poser des questions.